



Désolidarisation d'un pret immobilier

Par **fanchlinda**, le 12/03/2015 à 18:20

Bonjour,

Mon ex-conjointe et moi avons fait un crédit pour construire une maison ensemble en 2006. je suis l'emprunteur et elle co-emprunteur.

Quatre ans plus tard, nous nous sommes séparés et c'est elle qui est restée dans la maison. Depuis nous avons refait notre vie chacun de notre côté.

Ma femme et moi aimerions jouir d'un bien immobilier actuellement, mais comme mon nom figure déjà sur un crédit il m'est impossible d'emprunter à nouveau (logique).

A plusieurs reprises j'ai demandé à mon ex-conjointe de vendre la maison (sachant qu'elle n'a pas d'emploi stable) elle a refusé. Je me suis renseigné auprès de la banque qui nous a accepté le crédit, un dossier de désolidarisation; la banque m'a répondu que c'était l'occupante de la maison qui doit en faire la demande et non moi. Voilà trois ans qu'elle me fait croire qu'elle cherche un autre logement mais j'ai bien peur qu'il n'en ait rien et je peux attendre encore longtemps. J'admet que mon ex-conjointe paye les charges, taxes et impôts liés à l'achat de la maison mais elle jouit d'une maison alors que nous devons nous contenter d'une location en appartement.

J'aimerais savoir qu'elles sont mes recours afin de me libérer rapidement du crédit et si des dédommagements sont envisageables auprès de mon ex-conjointe, du fait de profiter d'une maison à la campagne avec jardin?

merci par avance pour vos réponses. cordialement.

Par **cocotte1003**, le 12/03/2015 à 19:01

Bonjour, pour vendre à l'amiable, il faut l'accord des deux parties, sinon il faut demander au tribunal pour sortir de l'indivision, vous aurez gain de cause, mais la vente sera faite

probablement au enchères. Bien sur puisque votre femme occupe le bien vous pouvez lui demander une indemnité d'occupation calculable en fonction de la valeur locative et de votre part de propriété. Se désolidariser qu'un crédit est difficile, c'est à la banque de donner son accord mais elle n'a pas d'intérêt à le faire, cordialement

Par **fanchlinda**, le **12/03/2015 à 20:05**

Merci. J'ai cru comprendre qu'une affaire immobilière portée au tribunal peut durer deux ans et si elle fait appel, 1 an peut encore s'ajouter. Je recherche la solution la plus rapide car vous comprendrez que je suis fatigué de vivre cette attente...

Par **aguesseau**, le **12/03/2015 à 20:20**

bjr,
chaque emprunteur peut demande à la banque d'être désolidarisé d'un prêt mais la banque n'a pas d'obligation d'accepter.
rien ne vous obligeait à quitter la maison, vous aviez autant de droit que votre ex à rester dans le bien.
étiez-vous mariés ce que laisse entendre le terme de conjoint ?
sinon il ne reste que la voie judiciaire.
cdt

Par **fanchlinda**, le **12/03/2015 à 20:37**

Bonjour,
Je n'ai pas utilisé le bon terme car non nous n'étions pas mariés. Nous avons vécu plus d'un an sous le même toit dans l'attente qu'elle trouve un nouveau logement, mais ne supportant plus l'ambiance tendue dans le foyer et ne voulant pas alourdir davantage la situation vis à vis des enfants, j'ai préféré m'en aller, chose que je n'aurais jamais dû faire si j'avais su la difficulté qui m'attendait par la suite.
Le bon côté des choses c'est que j'ai réussi à obtenir la garde partagée des enfants.